

# Dossier de candidature

## Dispositif « TENDANCES » à destination des prestataires touristiques

### Dunkerque Flandre Côte d'Opale

*Le présent document est un dossier type de demande d'accompagnement au titre du dispositif « Tendances » dans le cadre du Projet INTERREG V « TENDANCES »*

**Il vous appartient de consulter attentivement le règlement d'accompagnement en pages 4 du présent document avant de compléter le dossier, afin notamment de vérifier l'éligibilité de votre candidature.**

#### Secteur d'activité de l'entreprise qui dépose la demande :

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Hôtel                  | <input type="checkbox"/> Camping                       |
| <input type="checkbox"/> Gîte / Chambre d'Hôtes | <input type="checkbox"/> Autres hébergements :.....    |
| <input type="checkbox"/> Restaurant             | <input type="checkbox"/> Equipement / activités :..... |

#### Choix de la thématique d'accompagnement

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Aménagement intérieur          | <input type="checkbox"/> Communication & Marketing |
| <input type="checkbox"/> Coach culinaire / restauration |  |

#### Identité de l'entreprise

Raison sociale : .....

Nom du contact et fonction : .....

Téléphone et mail du contact : .....

Site Internet : .....

Adresse complète du siège social : .....

.....

.....  
Si différente, adresse complète de l'établissement de mise en œuvre du projet :  
.....  
.....

Activité principale : .....

Forme juridique : .....

Dirigeants :

Civilité, NOM et Prénom	Fonction	N° de téléphone et adresse mail

Après avoir pris connaissance le règlement d'accompagnement, M..... ayant pouvoir de contracter et d'engager juridiquement le prestataire, déclare :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations portées sur cette fiche

Sollicite l'engagement de son entreprise dans le dispositif d'accompagnement « Tendances » pour la réalisation de son projet ;

Fait à .....,

le .....

## Constitution de votre dossier

Pour être complet, votre dossier de candidature doit être constitué des documents suivants :

- Le dossier de candidature dûment complété
- La fiche de présentation de votre projet
- La déclaration des minimis

## Transmission de votre dossier

Votre dossier doit être envoyé **par email** à :

- Pascale MONTEFIORE – [p.montefiore@agur-dunkerque.org](mailto:p.montefiore@agur-dunkerque.org) / 03 28 58 06 30
- Fabrice PIETERS – [fabrice.pieters@agd.fr](mailto:fabrice.pieters@agd.fr) / 03 28 24 54 32

**Seuls les dossiers complets seront examinés. L'envoi de votre candidature ne préjuge pas de l'acceptation de votre dossier.**

Le cas échéant, un rendez-vous (téléphonique ou sur site) avec les pilotes du dispositif vous permettra de préciser votre candidature et votre projet.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

- Pascale MONTEFIORE – [p.montefiore@agur-dunkerque.org](mailto:p.montefiore@agur-dunkerque.org) / 03 28 58 06 30
- Fabrice PIETERS – [fabrice.pieters@agd.fr](mailto:fabrice.pieters@agd.fr) / 03 28 24 54 32

## Présentation de votre projet

Il vous est demandé de remplir la **fiche descriptive de votre projet jointe au dossier de candidature.**

# Règlement du dispositif d'accompagnement TENDANCES

## **OBJECTIFS**

Dans le cadre du Programme France Wallonie Flandre, le projet INTERREG V « TENDANCES » vise à valoriser le patrimoine et les spécificités des territoires via le développement de produits et de services touristiques plus adaptés aux tendances actuelles de consommation.

Il s'agit de permettre à tout porteur de projet touristique d'obtenir un accompagnement personnalisé, des clés pour comprendre et appliquer un concept de destination dans le cadre de la création ou le développement d'une activité touristique.

Cette démarche vise à permettre à des entrepreneurs de proposer aux clientèles touristiques, de plus en plus à la recherche d'une expérience différente et atypique, un produit qui soit adapté à leurs attentes et aux tendances actuelles de consommation.

Concrètement, les partenaires du projet, l'AGUR et la Communauté urbaine de Dunkerque, interviennent en mettant en relation un porteur de projet avec un créatif, qui peut être un designer, un architecte, un coach en cuisine, ou encore un expert en communication et en e-marketing.

## **BENEFICIAIRES ET SECTEURS D'ACTIVITES ELIGIBLES**

Le dispositif d'accompagnement « TENDANCES » s'adresse à tous les prestataires touristiques dont l'activité se situe sur le périmètre de la Communauté urbaine de Dunkerque (liste ci-dessous) et souhaitant bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour le développement d'une offre « tendance » à destination des clientèles touristiques...

Liste des communes éligibles : Armbouts-Cappel, Bourbourg, Bray-Dunes, Cappelle-la-Grande, Coudekerque-Branche, Craywick, Dunkerque et ses communes associées (Mardyck, Fort-Mardyck, Saint-Pol-sur-Mer), Ghyvelde / Les Moères, Grand-Fort-Philippe, Grande-Synthe, Gravelines, Leffrinckoucke, Loon-Plage, St-Georges-sur-l'Aa, Spycker, Tétéghem/Coudekerque-Village, Zuydcoote.

Les prestataires suivants sont éligibles au dispositif : hôtelier indépendant (l'hôtellerie de chaîne n'est pas éligible), propriétaire de gîte/chambres d'hôtes, hébergeur, restaurateur, campings, ...

Les activités doivent essentiellement être liées au secteur du tourisme (hébergement touristique, restauration...);

L'accompagnement prend la forme d'une prise en charge par l'AGUR des frais et missions de conseil auprès de prestataires présélectionnés : désigner, architecte d'intérieur, expert en communication / marketing digital, coach en restauration.

Ce dispositif d'accompagnement ne prend pas en charge les coûts liés aux travaux ou à la mise en œuvre des changements.

## **MODALITES DE DEPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Les prestataires intéressés doivent retirer leur dossier de candidature auprès de :

Pascale Montefiore : p.montefiore@agur-dunkerque.org : 03.28.58.06.30

ou

Fabrice Pieters : fabrice.peters@tud.fr / 03.28.24.54.32

Chaque demande sera examinée par un jury composé de la CUD, de l'AGUR et d'experts en fonction du projet.

Les dossiers de candidature seront examinés au regard :

- Des critères d'éligibilité : périmètre, secteur d'activités, ...
- Des objectifs recherchés, de vos besoins et des impacts attendus sur votre activité
- Vos capacités à engager financièrement et techniquement des réalisations (travaux, investissements, aménagements, ...) dans les délais du dispositif
- Le calendrier prévisionnel de réalisation

### **ENGAGEMENTS DU PRESTATAIRE**

Après acceptation de la candidature au dispositif d'accompagnement « TENDANCES », le prestataire s'engage à :

- Suivre l'accompagnement auquel il a candidaté
- Réaliser son projet, travaux, investissement ou actions avant le 30 septembre 2019.
- Faire un état d'avancement régulier de son projet auprès des responsables du projet
- Communiquer et partager les résultats de l'accompagnement dans le cadre des manifestations organisées dans le projet INTERREG Tendances

Après l'acceptation de sa candidature, le bénéficiaire du dispositif d'accompagnement dispose d'un délai de 3 mois pour faire réaliser la prestation de conseil et s'engage à réaliser les travaux avant le 30 septembre 2019.

# Programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen

La déclaration de minimis a pour but d'informer le programme et l'opérateur octroyant une aide de minimis à un bénéficiaire final sur les éventuelles aides perçues par ce dernier dans le cadre des règlements de minimis<sup>1</sup>.

## Déclaration sur les aides de minimis (bénéficiaire final)

Je soussigné(e) **Nom et prénom**....., représentant légal de **Nom de l'organisation + N° d'entreprise**

et souhaitant bénéficier d'une action dans le cadre du projet **Nom du projet**

déclare :

- Que l'organisme que je représente ainsi que toutes les entités appartenant au même groupe que mon organisme **n'ont pas reçu d'aide définie comme de minimis** sur les trois derniers exercices fiscaux (l'année fiscale en cours ainsi que les deux précédentes)
- Que l'organisme que je représente ainsi que toutes les entités appartenant au même groupe que mon organisme **ont obtenu l'aide de minimis** suivante sur les trois derniers exercices fiscaux (l'année fiscale en cours ainsi que les deux précédentes) :

Bénéficiaire (tel que défini dans le règlement correspondant)	Catégorie Classique=CLA Agricole=AGR	N° d'entreprise	Pays qui a attribué l'aide de minimis	Montant de la contribution en euros	Date de l'attribution
				Total :	

En addition, le montant potentiel d'aide publique dont va bénéficier mon organisme dans le cadre du projet s'élève à ..... € (montant en euros). Le montant de l'aide, cumulé le cas échéant avec le montant d'aides antérieures, n'entraîne pas le dépassement des plafonds tels que définis dans le règlement 1407/2013, à savoir 200.000€ par Etat membre sur 3 années fiscales (15.000€ pour le secteur de l'agriculture).

Je reconnais par la présente que toute déclaration fautive ou erronée pourra entraîner un remboursement intégral de l'aide perçue avec intérêts.

Signature

Date

Nom et fonction

Cachet

<sup>1</sup> RÈGLEMENT (UE) No 1407/2013 DE LA COMMISSION du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis (règlement de minimis) et RÈGLEMENT (UE) No 1408/2013 DE LA COMMISSION du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture.

